

## PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA

Le 8 octobre 1970

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à dix heures et demie de l'avant-midi aujourd'hui, le 8 octobre 1970, et que lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la troisième session du vingt-huitième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,  
ESMOND BUTLER.

L'honorable

Le Président du Sénat,  
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huisier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres du Parlement:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la troisième session de la vingt-huitième Législature et de vous présenter, au nom de mon Gouvernement, diverses questions qui seront soumises à votre examen.

Permettez-moi d'abord d'évoquer devant vous certains événements qui auront eu cette année une importance particulière pour notre vie nationale.

Les Territoires du Nord-Ouest, qui comprennent quarante pour cent de la superficie terrestre et maritime du pays, et la province centrale du Manitoba ont célébré le centième anniversaire de leur intégration au Canada.

A cette occasion, leurs habitants, et avec eux le Canada entier, se sont grandement réjouis de la présence de notre gracieuse souveraine et du duc d'Edimbourg, qu'accompagnaient pour la première fois le Prince de Galles et la princesse Anne. Après avoir parcouru les Territoires du Nord-Ouest et visité plusieurs agglomérations du Manitoba, la famille royale a terminé son voyage à Winnipeg, où elle fut l'objet de manifestations enthousiastes. A Ottawa, durant deux jours, nous eûmes tous le plaisir d'être les hôtes du prince Charles, qui sut nous montrer beaucoup de sympathie et d'intérêt.

Le Canada dans son ensemble a exprimé de nombreuses façons son désir de participer à ces fêtes, notamment par une séance du Cabinet à Winnipeg, les visites du Premier ministre et de plusieurs éminentes personnalités canadiennes, et la part que nous y avons prise, ma femme et moi.

Nos propres voyages dans l'Ouest de l'Arctique et au Yukon nous ont permis de compléter notre tournée des Provinces et des Territoires.

L'an prochain, la Colombie-Britannique, qui étendait en 1871 la Confédération canadienne jusqu'à la côte du Pacifique, célébrera le centième anniversaire de cet événement historique. Nos concitoyens seront heureux d'apprendre que Sa Majesté et le duc d'Edimbourg, accompagnés de la princesse Anne, se rendront dans cette province au début de mai pour participer aux fêtes de son centenaire.

Nous voici réunis aujourd'hui, à quelques heures de la prorogation de la deuxième session de la présente Législature. Or, l'intervalle qui sépare cette dernière session de celle que nous ouvrons est plus qu'une question d'heures ou de jours. La troisième session de la vingt-huitième Législature commence à l'orée des années soixante-dix, décennie que nous ne saurions considérer comme un simple prolongement du passé. La fin des années soixante et le début des années soixante-dix nous rappellent que le Canada s'engage dans une ère nouvelle, dans une ère où s'exercent déjà des forces qui échappent en partie à notre compréhension et dont les causes sont aussi bien internes qu'externes. Ère nouvelle non pas tant par la nouveauté des circonstances que par la modification des valeurs et des attitudes.

Le conflit entre les nouvelles valeurs et celles du passé, le besoin qu'éprouvent les jeunes et les générations déçues d'adopter des attitudes et des perspectives neuves, provoquent forcément malaise et tension. C'est une époque visitée par la violence, vers laquelle se tournent, éperdus, des hommes lancés à la poursuite d'objectifs